

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 20PI26
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DU
CLOCHER DE LA COLLEGIALE SAINT-THOMAS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°20PI26, conclu avec le groupement LACAA, pour la restauration du clocher de la Collégiale Saint-Thomas,

Considérant qu'il convient de fixer, dans le cadre de ce marché, le montant définitif du forfait de rémunération au stade APD, en application des dispositions de l'article 7.2 du CCAP,

Considérant qu'il convient également de modifier la fréquence des révisions des prix prévue au marché, afin de passer d'une révision mensuelle à une révision annuelle, ceci dans le respect des dispositions des articles R.2194-7 et R.2194-8 du Code de la Commande Publique,

DECIDE

Article 1 :

Le coût prévisionnel des travaux au stade APD se monte à 2.077.980,40 €/HT pour l'ensemble des phases de l'opération.

L'Acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre fixant le coefficient de rémunération à 9,34 %, le montant définitif de la rémunération du groupement LACAA, titulaire du marché 20PI26, est établi à 194.083,37 €/HT.

Article 2 :

L'article 7.3 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du marché de maîtrise d'œuvre est modifié, afin de passer d'une révision mensuelle à une révision annuelle des prix du marché, sans incidence sur le montant de la révision.

Article 3 :

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 janvier 2024.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

30 JAN. 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240129-DEC2024-05-DE
Date de télétransmission : 30/01/2024
Date de réception préfecture : 30/01/2024